



38^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn 7^{ème} Rallyes VHC

Demande de participation Séance d'essais Vendredi 1^{er} Mars 2024

Extrait du règlement particulier du 38^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn et du 7^{ème} Rallye VHC des Côtes du Tarn.

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 1^{er} Mars de 14h00 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximum.**

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises

Coordonnées de l'équipage

PILOTE

Nom :

N° de téléphone

Prénom :

COPILOTE

Nom :

N° de téléphone

Prénom :

Date de la demande et signature

Cadre réservé à l'organisation

Date réception

Mode de règlement

N° de Course